



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/247

Le 8 août 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 3 des radiocommunications

- Proposition d'approbation de 2 projets de Recommandation révisée et d'un projet de nouvelle Recommandation

A la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R (Propagation des ondes radioélectriques) qui s'est tenue les 26 et 27 avril 2007, la Commission d'études a décidé de demander l'adoption de 2 projets de Recommandation révisée et d'un projet de nouvelle Recommandation par correspondance, conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

Comme indiqué dans la Lettre circulaire 3/LCCE/28 du 18 mai 2007, la période de consultation pour les Recommandations a pris fin le 8 juillet 2007.

Ces Recommandations ayant été adoptées par la Commission d'études 3, il reste à appliquer la procédure d'approbation de la Résolution UIT-R 1-4 § 10.4.5, conformément aux procédures intérimaires recommandées par le GCR lors de sa réunion en novembre 2004*. On trouvera ci-après (Annexe 1) les titres et résumés de ces Recommandations.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.2 de la Résolution UIT-R 1-4, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 8 novembre 2007 si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces projets de Recommandation.

Tout Etat Membre qui indique que ces projets de Recommandation ne devraient pas être approuvés est prié d'en donner la raison au Secrétariat et de proposer d'éventuelles modifications afin de faciliter la suite de l'examen du projet en question par la Commission d'études au cours de la période d'études (§ 10.4.5.5 de la Résolution UIT-R 1-4).

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et des dispositions seront prises afin que ces Recommandations soit publiées conformément au § 10.4.7 de la Résolution UIT-R 1-4.

* Voir la Circulaire administrative [CA/145](#).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. Le résumé des conclusions de la quatorzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications fait référence à la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI, applicable aux Recommandations de l'UIT-R.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexe: Titres et résumés

Documents joints:

Documents 3/BL/7 - 3/BL/9 sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

ANNEXE 1

Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par la Commission d'études 3 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-2

Doc. 3/BL/7

Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 et 3 000 MHz

Cette révision inclut des modifications de forme et des corrections d'erreurs mineures, ainsi que des modifications de la méthode de calcul du champ pour des hauteurs de l'antenne $h_1 < 10$ m, la correction de la diffusion troposphérique, la variabilité d'emplacement, l'angle de référence de dégagement du terrain et une méthode approximative de calcul des champs pour des distances de moins de 1 km.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[PATH_SPECIFIC]

Doc. 3/BL/8

Méthode de prévision de la propagation fondée sur le trajet pour les services de Terre point à zone dans les bandes des ondes métriques et décimétriques

Le présent projet de nouvelle Recommandation UIT-R est destiné à fournir une méthode de prévision de la propagation applicable aux services de Terre point à zone dans la gamme de fréquences comprise entre 30 MHz et 3 GHz, en vue de l'évaluation détaillée des niveaux du signal qui sont dépassés pendant un pourcentage de temps donné, $p\%$, compris dans la fourchette de valeurs $1\% \leq p \leq 50\%$ et pour un pourcentage d'emplacements donné, p_L , compris dans fourchette de valeurs $1\% \leq p \leq 99\%$. Cette méthode inclut une analyse détaillée sur la base du profil du terrain.

La présente Recommandation expose des méthodes permettant de calculer les affaiblissements de transmission liés à la propagation en visibilité directe, à la diffraction, à la diffusion troposphérique ainsi qu'à des conditions de propagation anormales comme les phénomènes de formation conduits. L'affaiblissement de transmission de référence est calculé comme étant une combinaison des affaiblissements de propagation susmentionnés. Ces méthodes permettent également de calculer la variation du gain en fonction de la hauteur en présence d'un groupe d'obstacles, l'affaiblissement dû à la pénétration dans les bâtiments ainsi que de la variabilité en fonction des emplacements. Enfin, les valeurs des champs sont données en dB(μ V/m) pour une puissance apparente rayonnée de 1 kW.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533-8

Doc. 3/BL/9

Méthode de prévision de la performance des circuits à ondes décimétriques

Ce projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533-8 divise le texte en trois parties pour en rendre la présentation plus claire. Il comporte de nouvelles informations qui faciliteront la prévision des fréquences maximales utilisables pour divers pourcentages de temps d'un mois, ainsi qu'une nouvelle section définissant une méthode de prévision de la performance de systèmes à ondes décimétriques modulés numériquement.